

**CIRCULAIRE N° 18 / 2020 – 22 avril 2020**

**OBJET : ADRESSE DDEN AUX POUVOIRS PUBLICS**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

## **Adresse DDEN aux pouvoirs publics**

Après les hypothèses de travail au 21 avril du Ministre de l'Éducation nationale

Les Délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), dans leur fonction officielle ont le souci permanent de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants dans le cadre de leur mission reconnue par le Code de l'Éducation. Ils sont aussi soucieux, dans la situation actuelle, des risques sanitaires pour l'ensemble de la communauté éducative. L'État et toutes ses composantes ont le devoir d'assurer, au sein de l'École la protection de la santé de toutes et de tous.

Dans ce juste confinement imposé à l'école pour répondre aux impératifs de santé publique, bien des parents ont découvert qu'enseigner à leurs enfants n'est pas aussi évident et exige des compétences. Bien des responsables politiques ont pris conscience des conséquences de la crise sanitaire sur les inégalités sociales et scolaires. L'École de la République est bien un enjeu national. Ainsi, l'objectif de rouvrir les écoles est partagé par tous à condition que des mesures incontournables soient prises pour respecter la préservation des conditions sanitaires de toutes et tous.

- **Un retour progressif à l'école à compter du 11 mai**

Le Ministre de l'éducation nationale, a détaillé mardi matin les modalités d'un retour progressif à l'école à compter du 11 mai, sur une durée de trois périodes s'étendant jusqu'au 25 mai. La semaine du 25 mai : c'est l'ensemble des classes qui rouvrira avec toujours un plafond de 15 élèves par classe (10 pour l'Association des Maires de France-AMF)

**Pour nous DDEN**, si nous pouvons nous réjouir de ce retour à l'école, il nous semble essentiel de prendre en compte, non seulement les activités scolaires, mais aussi toutes les activités sur lesquelles notre mission officielle nous implique de veiller à : la santé et l'hygiène ; la restauration ; la pause méridienne ; les activités périscolaires ; les transports.

**Un protocole sanitaire** doit être mis en place sous la responsabilité de l'État. Il décrira les modes d'actions et les obligations à respecter à l'école sur tous les points sensibles : masques, tests, gestes barrière, etc. Mais aussi pour les activités annexes citées plus haut. Ce protocole doit définir à quel niveau se situent les responsabilités [Éducation nationale, collectivités locales, équipes pédagogiques...]: exemple : qui fournit les masques ?

- **L'ébauche d'organisation ministérielle**

Quatre configurations de classe devraient coexister : un demi-groupe en présentiel, un demi-groupe à distance, un demi-groupe en autonomie à l'étude et, de manière facultative, en concertation avec les maires, des activités sportives, de santé et culturelles pourront être proposées. Rappelons ici la spécificité des écoles maternelles dont les enfants de petite section font la sieste ce qui pose un problème supplémentaire quand l'ensemble des classes rouvrira.



**Pour nous DDEN** : afin de pouvoir sortir du confinement, notre mission est de s'assurer de la santé et de la sécurité des enfants accueillis mais aussi de tous les personnels travaillant dans l'école. Les mesures proposées doivent prendre en compte certains faits dont :

- la pandémie ne s'est pas développée à l'identique dans toutes les régions ;
- la densité de population et la taille des écoles sont différentes entre le milieu urbain et rural ;
- l'école à la maison se révèle très difficile pour certains enfants ;
- le numérique a des atouts et des limites surtout quand il est absent ;
- les transports scolaires sont indispensables dans certains secteurs ;
- la restauration scolaire a une fonction sociale importante dans certains quartiers.

**Pour nous DDEN**, il faudra laisser le temps aux équipes pour s'organiser, avoir des ressources [gratuites et /ou financées par le MEN] pour tenter de raccrocher tous les enfants perdus en chemin, choisir le fondamental dans les apprentissages et être en capacité de donner ou redonner confiance aux élèves et à leur famille.

### • **Respecter les obligations sanitaires**

**Pour nous DDEN**, il faudra être certain de pouvoir assurer une ligne de santé sécurité pour éviter une re - contamination : les surfaces générant la promiscuité, les gestes barrière (masques), le matériel nécessaire au lavage des mains, lors de la restauration scolaire et des temps périscolaires. Il faudra que l'ensemble des professionnels en lien permanent avec les enfants soient également soumis régulièrement aux tests (tous les personnels des écoles et des centres de loisirs), avec une possibilité d'isolement temporaire en cas de nécessité. Il faudra porter une attention particulière pour le retour à l'école des enfants en situation de handicap, qui ont besoin d'une proximité très forte du personnel (AESH, enseignant, Atsem, animateur).

- Les conditions sanitaires d'ouverture devront être précisées au niveau national : - nombre de classes ou d'espaces ouverts, - gestes barrières des enfants et des personnels, - équipement éventuel et conditions de son approvisionnement, sa prise en charge par l'État, son stockage et son emploi, - utilisations des espaces extérieurs, - modalités de dépose des enfants, - relations avec les parents et /ou les accompagnants des enfants.
- Au niveau local en lien avec les mairies, des plans de mise en œuvre des règles sanitaires de proximité et la fourniture du matériel de désinfection des locaux, plan de nettoyages journaliers, formation des agents, fourniture des savons, essuie mains, et si besoin du matériel de protection pour compléter la distribution nationale.

### • **Le choix des familles**

Concernant la scolarisation des enfants, si une famille ne veut pas envoyer son enfant à l'école, par crainte d'une contamination, ce sera possible mais dans ce cas, il aura alors l'obligation de suivre l'enseignement à distance : "un élève ne sera jamais en dehors de l'obligation scolaire".

**Pour nous DDEN**, que fait-on pour ces enfants qui se sont évaporés de l'école pendant le confinement ? 8 à 10% selon les statistiques, c'est un nombre très important qui nous interpelle ! Comment les réintégrer et leur faire rattraper le temps d'école perdu, sans discrimination, ni stigmatisation ? Nous savons que ce sont souvent ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Le rôle à jouer de l'Éducation nationale à tous les niveaux - quel accompagnement des équipes pour assurer le retour à l'école de tous les enfants ? - quel soutien scolaire, et ensuite stages pendant les vacances, colonies apprenantes (proposition des CEMEA) etc., pour consolider les acquis ? - quels moyens financiers seront dégagés dans ce but ? La maîtrise d'œuvre doit rester dans les mains de l'Éducation nationale et des enseignant[e]s en préservant leur liberté pédagogique.

### • **Organiser la concertation de tous les partenaires avec les DDEN**



C'est pourquoi, reprendre la classe ne peut se faire dans la précipitation. Les équipes doivent pouvoir mettre en place un projet de remobilisation générale.

**Pour nous DDEN**, puisque la réouverture progressive des écoles est annoncée, il nous semble nécessaire de demander au DASEN un premier bilan de l'enseignement à distance et de la continuité éducative. Même si les enseignants ont majoritairement fait preuve de créativité et se sont investis à fond pour garder le contact avec leurs élèves, le manque de moyens techniques des professeurs mais surtout d'éventuelles difficultés familiales ont accru le décrochage scolaire et l'inégalité de fait devant l'enseignement.

**Les DDEN** demandent aux Maires et à l'administration de l'Éducation Nationale à être associés dans chaque commune à la préparation de la rentrée à partir du 11 mai prochain pour apporter leur analyse et leur expertise du fait de leur fonction officielle. Les DDEN peuvent aider les équipes à trouver le point d'équilibre qui permettra un début de déconfinement. Ils doivent pouvoir participer à des réunions mises en place par les DASEN, voire les IEN, mais aussi dans les écoles où ils sont missionnés.

**Une demande de réunion du Conseil d'école nous semble également nécessaire pour s'assurer que toutes les conditions sont requises, tant au niveau sanitaire, qu'au niveau pédagogique, avec un nombre d'enseignants suffisant pour pouvoir organiser l'enseignement par petits groupes.**

**Pour nous DDEN**, la réouverture des écoles pose également trois autres sujets de questionnement qui ne sont pas directement liés à la pédagogie. L'organisation autour de l'école sous diverses responsabilités doit être incluse dans la réflexion :

- **Le transport scolaire** : (Responsables Région et Département) il concerne essentiellement le monde rural dans le 1<sup>er</sup> degré avec les regroupements pédagogiques intercommunaux mais concerne énormément d'élèves de collèges et lycées. Comment respecter les « gestes barrières » dans un véhicule avec 50 enfants ? Comment respecter le droit à l'école pour les plus en difficulté s'ils ne peuvent pas prendre le bus pour y venir ?
- **La restauration scolaire** : (Responsable Mairie) la distanciation sociale est posée en fonction du nombre d'élèves qui mangent à midi à l'école. Doit-on inscrire des enfants en priorité et étaler les retours ? Quels types de repas ? Les élèves doivent-ils amener leur repas ?
- **Les accueils avant et après la classe** : (Responsable Mairie) il est indispensable d'organiser ces accueils pour permettre aux parents de reprendre leur activité professionnelle dont les horaires ne correspondent pas aux horaires scolaires.

**Pour nous DDEN**, il semble indispensable de réunir tous les protagonistes avant la réouverture même partielle afin que chacun face à ses responsabilités s'engage sur les mesures indispensables à mettre en place. **Une réunion exceptionnelle du conseil d'école auquel les DDEN participent et ce par tout moyen technique nécessaire permettrait de bâtir un plan de remise en route de chaque école.** La confiance pourrait ainsi être rétablie avec les enfants et les familles.

**Pour l'avenir, les DDEN revendiquent la reconstruction d'un service de médecine scolaire performant avec des médecins, des infirmières assez nombreux permettant entre autres les dépistages de troubles visuels et auditifs, la prévention des risques addictifs et le suivi d'élèves à besoins particuliers.**

**Pour nous DDEN**, dans l'intérêt des élèves comme des personnels au sein de l'école, il est indispensable que les conditions sanitaires soient optimales. La confiance des familles permettant un retour en classe des enfants ne pourra se faire qu'à ces conditions pour adhérer davantage à l'institution publique.

**Paris le 22 avril 2020**

